

Zeitschrift: Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité international de la Croix-Rouge
Band: - (1949)

Vorwort: Avant-propos

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVANT-PROPOS

S'adressant au Président de la Confédération suisse et aux membres de la Commission parlementaire chargée de se prononcer sur l'opportunité de ratifier les Conventions de Genève du 12 août 1949, le Président du Comité international de la Croix-Rouge¹ s'exprimait ainsi² :

« Il est du devoir de notre institution, non seulement de tout comprendre, à tout moment, mais encore d'être prête à faire honneur complètement à toute extension soudaine, si vaste qu'elle soit, de ses obligations. Cette nécessité, pour nous, d'être prêts, demeure, bien que présentement nous ayons restreint notre action sur le terrain, alors même que six ou sept conflits ouverts ou latents nous occupent intensément. La Grèce, la Palestine, le Cachemire, l'Indochine, l'Indonésie, la Malaisie, la Chine, ainsi que d'autres points névralgiques (en Europe centrale, je ne citerai que Berlin) réclament non seulement des secours, mais aussi l'attention la plus soutenue. De telles tâches, jointes à l'ensemble de notre action traditionnelle, obligent le CICR à étudier et à résoudre des problèmes extraordinairement ardu dans l'ordre matériel comme dans l'ordre intellectuel. »

Cet aperçu résume l'activité du CICR durant l'année 1949. Si, en effet, au cours de cette même année, l'on enregistre certaines réductions de son personnel comme de ses dépenses, ces réductions sont loin de ramener l'appareil administratif du CICR au niveau où il se trouvait au début de septembre 1939.

Les conditions actuelles de la vie internationale ont pour conséquence de maintenir le CICR dans un état intermédiaire

¹ Par souci de concision, le Comité international de la Croix-Rouge sera désigné, dans le présent Rapport, par les lettres « CICR ».

² Exposé du 23 février 1950.

entre la « mobilisation » du temps de guerre et la situation du temps de paix, antérieure au dernier conflit généralisé. Dans le domaine humanitaire, le CICR a rendu en toute impartialité, à tous les belligérants, des services qui l'ont désigné à la confiance des nations. C'est ce qu'ont sanctionné les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949, aujourd'hui signées par soixante et une Puissances.

Le présent Rapport relate l'action multiple qui en est résultée.